

SOUTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE



ON SE SENT MOINS SEUL
QUAND QUELQU'UN VEILLE SUR SOI

GUIDE D'INFORMATION

LA TÉLÉ-ASSISTANCE



CONSEIL GÉNÉRAL

LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LE SOUTIEN À DOMICILE EN ARIÈGE



L'aide aux plus fragiles rejaillit sur la qualité de vie de tous

La Télé-assistance, un service complémentaire à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)



L'action sociale est la principale compétence du Conseil Général.

Toutes les Ariégeoises et tous les Ariégeois, quel que soit leur âge, doivent pouvoir bénéficier de la solidarité de tous.

La politique du Conseil Général est donc orientée depuis de nombreuses années vers la mise en place d'un dispositif d'aides le plus efficace possible, afin d'améliorer le quotidien de tous les Ariégeois.

Ainsi, les personnes en perte d'autonomie peuvent bénéficier avec la télé-assistance d'une solution qui les sécurise et qui, pour les plus âgés, vient en complément de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

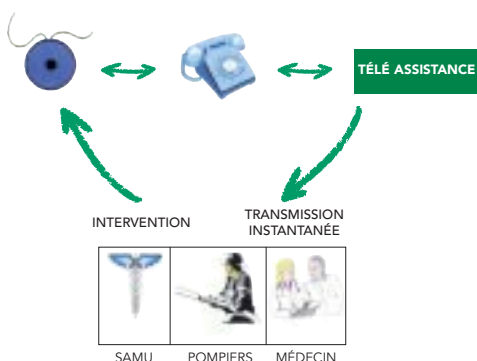
**LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS D'ARIÈGE, OPÉRATEUR
DU SYSTÈME DE TÉLÉ-ASSISTANCE**



Personnes âgées, handicapées, isolées : Maintenir un lien constant avec les Sapeurs Pompiers



La Télé-assistance,
en cas de difficulté,
c'est un contact immédiat
24h/24.



Une simple pression sur le médaillon alerte le Centre d'Appel d'Urgence. Le téléphone est déclenché automatiquement et un transmetteur muni d'un haut-parleur et d'un micro permet à la personne de communiquer avec un professionnel. Ce dernier procède à une évaluation instantanée et prend les mesures appropriées. S'il n'obtient pas de réponse, il sollicite un proche ou un voisin disposant des clés de l'habitation pour qu'il établisse un premier diagnostic et facilite l'entrée rapide des secours.

**LA TÉLÉ-ASSISTANCE, DES SERVICES,
DES CONSEILS, UNE ÉCOUTE**



Aider les personnes en perte d'autonomie,
c'est offrir plus
que la sécurité,
c'est apporter un contact
humain

Intervenir au moindre appel, mais aussi réaliser
un travail de soutien psychologique

En étroite relation avec les services sociaux du Conseil Général et les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), les professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) apportent écoute et conseils.

Ils mènent une action de prévention en matière de sécurité domestique, dispensent un soutien psychologique et effectuent un travail préventif lié à la maltraitance.

Solésido Communication. Crédit photos : X. Delrieux, CC 09.

RENSEIGNEMENTS

05 61 05 48 24



TARIFS

Tarifs : 20 € par mois dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et 25 € hors APA.



CONSEIL GÉNÉRAL

LA SOLIDARITÉ AVEC UN GRAND A